

27 SEPTEMBRE 2018

PROJET DE LOI DE FINANCES 2019 : UNE MESURE BUDGÉTAIRE LIÉE À LA TAXE AFFECTÉE POURRAIT METTRE EN PÉRIL LE SUCCÈS DES ENTREPRISES FRANÇAISES DU CUIR

Dans le PLF 2019 présenté le 24 septembre, le Gouvernement prévoit d'amputer de 820 000€ le budget de CTC le Centre Technique Industriel de la Filière Française du Cuir. Cette mesure s'inscrit dans le contexte d'une baisse de 10 millions d'euros du plafond de l'ensemble des taxes affectées des Centres Techniques Industriels. Elle pourrait mettre un terme aux performances de la filière Cuir, tant en France qu'à l'international.

La Filière Française du Cuir, une des filières industrielles les plus performantes à l'international

En 2018, le montant de la taxe collecté auprès des entreprises du cuir sera supérieur à 16 millions d'euros, montant en constante augmentation en raison des succès que rencontrent les entreprises françaises du cuir à l'international. En se situant à la 4^{ème} place mondiale, la filière cuir est devenue une des vitrines les plus visibles du savoir-faire français. Elle est aussi une locomotive économique des territoires avec 130 000 personnes salariées dans les industries de la tannerie mégisserie, de la chaussure, de la maroquinerie, de la ganterie, et de la distribution d'articles de cuirs.

CTC, outil clé du développement des entreprises du cuir

Collectée par CTC, la taxe affectée constitue le levier économique des entreprises du cuir. Elle concourt à la préservation et à l'amélioration des savoir-faire essentiels pour l'industrie française du cuir, à la R&D, à la poursuite de l'innovation, au développement des entreprises à l'export et à l'équilibre de la balance des paiements. Reposant sur un principe de solidarité entre tous les acteurs de la filière, la taxe affectée est collectée principalement auprès des grandes maisons du luxe qui réalisent le chiffre d'affaires le plus important et bénéficie en priorité aux PME et TPE de la filière.

Dans ce contexte, CTC est un outil clé d'accompagnement au quotidien des entreprises en conduisant des missions collectives à l'international - salons, en répondant aux demandes de formation professionnelle des entreprises et en créant de multiples synergies entre les entreprises de la filière.

Si elle est adoptée par le Parlement, cette baisse du plafond du montant collecté proposée par le Gouvernement va amputer brutalement les ressources de CTC, pénalisant les entreprises de la filière Cuir en dépit de leur dynamisme et de leurs bons résultats !

Il s'agit d'un non sens économique à l'heure où le gouvernement affiche son ambition de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir, d'exporter et de créer des emplois à travers le projet de Loi PACTE (le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) ou le plan d'action pour Transformer l'Industrie par le Numérique présenté par le Premier ministre le 20 septembre.

Par ailleurs, le Conseil National de l'Industrie a identifié la filière mode et le luxe, à laquelle les entreprises du cuir participent activement, comme secteur économique stratégique pour l'économie française en raison de sa contribution au rayonnement de l'image de la France dans le monde, tout en ayant des effets d'entraînement bénéfiques sur d'autres activités, comme le tourisme et le commerce de détail.

Aujourd'hui, la baisse du plafond de la taxe affectée proposée par le Gouvernement dans le PLF 2019 vient contredire ses ambitions pour faire grandir les entreprises françaises.

Frank Boehly, Président du Conseil National du Cuir et Jean-Pierre Gualino, Président de CTC : « *Au moment où le Gouvernement souhaite une transformation profonde de notre économie et déclare la filière mode et luxe comme stratégique, il n'est pas concevable qu'une décision budgétaire vienne affaiblir une industrie qui incarne si bien le Made in France et pénalise ainsi le développement des entreprises françaises du cuir.* »

LE CONSEIL NATIONAL DU CUIR

La confédération regroupe 20 fédérations ou syndicats professionnels depuis l'élevage jusqu'à la distribution des produits finis et anime l'ensemble de la Filière Française du Cuir.

LA FILIÈRE FRANÇAISE DU CUIR

- 9 400 entreprises. dont les savoir-faire sont exceptionnels, maîtrisés et reconnus à l'international
- 25 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 10,6 milliards d'euros à l'export
- 130 000 personnes salariées dans les industries du cuir, de la tannerie-mégisserie, de la chaussure, de la maroquinerie, de la ganterie, de la distribution d'articles de cuirs.
- 4^{ème} exportateur mondial
- 3^{ème} exportateur mondial des cuirs et peaux bruts.
- 3^{ème} exportateur mondial d'articles de maroquinerie.